Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

cerfa
N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale*

***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative***

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

| Date de réception : | Dossier complet le : | N° d'enregistrement : |
|---|---|---|
| | | |

## 1. Intitulé du projet

Autorisation de recherche minière (ARM) - Crique Janvier

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

**2.1 Personne physique**

Nom Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale: C. Pernaut

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Christian Pernaut

RCS / SIRET 379 555 568 00037 Forme juridique EI

***Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1***

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)* |
|---|---|
| 28 | Travaux de recherches minières |

## 4. Caractéristiques générales du projet

***Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire***

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Réalisation de travaux de recherches sur le domaine forestier privé de l'état afin de définir un gisement aurifère alluvionnaire.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

Déterminer le potentiel aurifère de la zone en demande aux moyens de puits de prospection foncés mécaniquement et respectant un maillage défini à l'avance.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation des travaux de recherches consistent:

- acheminer la pelle mécanique Hitachi 16 tonnes depuis l'AEX 11-2016 de la SAS SIAL via la piste de la crique Janvier sur 25 km jusqu'à l'AEX (désormais échu) n°12-2013 de la CMSLM
- ouvrir un layon de pelle de moins de 4 m de largeur sur 10,8 km
- layonner 15 lignes de prospection perpendiculaires à la direction du flat et espacées de 200 m à 400 m
- placer sur ces lignes 1puits de prospection tous les 25 m

Le matériel de prospection et les hommes seront acheminer par 4X4 depuis l'AEX 11-2016 de la SAS SIAL via la piste de la crique Janvier jusqu'à l'AEX échu n°12-2013 de la CMSLM, soit 25 km de piste.

Un camp de prospection sommaire sera installé sur l'ARM. Il sera constitué de bâches accrochées aux arbres et n'engendrera aucune déforestation.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux de recherches consistent:

- foncer des puits de prospection à l'aide de la pelle mécanique Hitachi 16 tonnes selon une maille définie à l'avance: une ligne de prospection tous les 200 à 400 m avec des puits espacés de 25 m sur une même ligne. Au total, 72 puits de prospection vont être foncés dans cette ARM.
- noter l'épaisseur des couches et relever une coupe pédologique
- prendre le point GPS du puits
- échantillonner la couche de gravier sur toute son épaisseur directement dans le godet de la pelle à raison d'un échantillonnage minimum de 20 L, puis laver sur place à la batée
- récupérer les concentrés et les mettre en sachet
- reboucher les puits excavés

- Moyen humain
  - 2 prospecteurs
  - 1 géologue
  - 2 ouvriers mineurs
  - 1 conducteur d'engins
- Moyen matériel
  - 1 pelle excavatrice HITACHI ZX160-5B 16 t (n° de série : HCMBDE5ZA030089)
  - 1 véhicule pick-up 4x4

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**
*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

D'après la note de la DEAL sur la nouvelle procédure d'ARM du 28/12/2013, l'ARM vaut :
1° Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherche minière sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier,
2° Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier,
3° Déclaration au titre des articles L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.
En parallèle est établie la déclaration au titre de la loi sur l'eau relative aux articles L.214-1 à L214-6 du code de l'environnement en rapport avec l'acheminement du matériel lourd de prospection jusqu'au périmètre couvert par l'autorisation de recherche minière.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|---|
| ARM formée de trois rectangles de 2000 m x 500 m | 3 km2 |

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Projet localisé sur la crique Janvier et ses affluents.

Le projet est situé sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

**Coordonnées géographiques**[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

***Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :***

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ '' _

Communes traversées :

Commune de Saint-Laurent-du- Maroni

Les coordonnées des sommets de l'ARM en RFG95, UTM22N sont communiquées en annexe 2.

***Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6***

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui ☐ Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui ☐ Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/ ).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☒ | |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☒ | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☒ | ☐ | Sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☒ | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☒ | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☒ | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☒ | ☐ | PPRN de la commune de Saint-Laurent du Maroni prescrit par l'arrêté préfectoral n° 980 / DDE du 15/05/2009 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☐ | ☒ | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☐ | ☒ | La zone de recherche se trouve sur la crique Janvier et ses affluents. La crique Janvier se jette dans la crique Sparouine, affluent direct du fleuve Maroni.<br><br>Code de masse d'eau FRKR0275<br>Typologie: M51 |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | ☐ | ☒ | |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☒ | |
| **Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :** | **Oui** | **Non** | **Lequel et à quelle distance ?** |
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☒ | |
| D'un site classé ? | ☐ | ☒ | |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**
Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel* |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☒ | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☒ | ☐ | Les perturbations liées aux travaux sont limitées à l'ouverture d'un layon de pelle mécanique 16 tonnes (< 4 m de largeur sur 10,8 km) avec contournement des gros arbres. Les puits sont immédiatement rebouchés après échantillonnage.<br><br>Les franchissements de cours d'eau (au nombre de 9) sont susceptibles de perturber temporairement le milieu aquatique.<br><br>Durée des travaux de 1 mois. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☒ | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☒ | ☐ | La consommation d'espaces forestiers équivaut à la largeur du layon (4 m) multipliée par la longueur du layon (10,8 km). Ce qui équivaut à une surface de 4,3 ha. |
| **Risques** | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☐ | ☒ | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| **Nuisances** | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | ☐ | ☒ | |
| | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Bruits liés à l'utilisation d'une pelle mécanique 16 tonnes aux normes UE |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | |
| | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ? | ☒<br>☐ | ☐<br>☒ | Faibles vibrations liées au déplacement de la pelle mécanique |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐<br>☐ | ☒<br>☒ | Travaux effectués de jour |
| **Emissions** | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☒ | ☐ | Rejets de gaz d'échappement de la pelle mécanique et du pick-up |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☒ | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☒ | ☐ | Pas de production de déchets dangereux car l'entretien de la pelle se fera sur l'AEX 12-2016 de la SAS SIAL avant les travaux de recherches<br><br>Évacuation des ordures ménagères à chaque fin de semaine ou à la fin des travaux de recherches |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Patrimoine / Cadre de vie / Population** | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☒ | ☐ | Dans l'hypothèse de la découverte de vestiges archéologiques, ces-derniers seront immédiatement déclaré à la mairie de Saint-Laurent du Maroni |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | ☐ | ☒ | |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

**Oui** ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Utilisation des pistes déjà existantes (piste de la crique Janvier)
- Utilisation d'une pelle mécanique de faible tonnage et aux normes UE, parfaitement entretenue
- Optimisation des accès de la pelle (réduction de la du layon de pelle à ouvrir, réduction franchissement de crique)
- Contournement des arbres de diamètres supérieur à 30 cm
- Stockage limité de gasoil car ravitaillements effectués régulièrement depuis l'AEX 11-2016 de la SAS SIAL
- Création d'un camp facilement démontable et sans déforestation
- Réhabilitation immédiate des puits de prospection après échantillonnage en respectant l'ordre des couches matérielles
- Évacuation des déchets à chaque ravitaillement
- La mairie sera prévenue si rencontre de vestiges archéologiques
- Présence d'un technicien minier breveté premiers secours et sensible aux normes de sécurité humaine et environnementale

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé de d'une évaluation environnementale compte tenu du faible impact environnementale de ce projet (utilisation de pistes existantes, faible stockage de gasoil, utilisation d'une pelle de faible tonnage aux normes UE, défrichement limité, franchissement des criques maîtrisés, puits de prospection rebouchés...), et de son caractère éphémère (quelques semaines).

Le projet se situe en SDOM 2.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ; | ☒ |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | ☒ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | ☒ |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | ☒ |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | ☐ |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☐ |

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
| --- |
| Annexe 5: Coordonnées des 3 polygones de l'ARM Crique Janvier en RGFG95, UTM 22. Fichier en .shp |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Matoury le, 22/04/2021
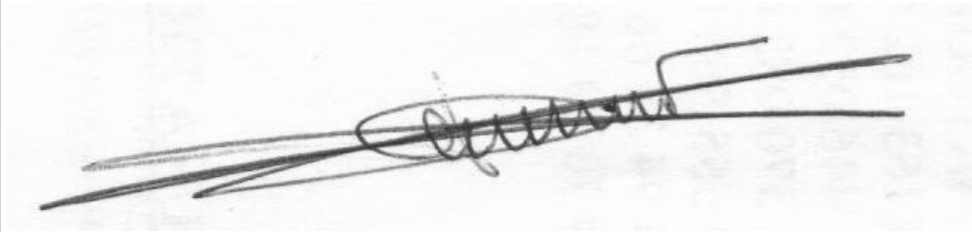
Signature